

Orange Business pousse la flexibilité du cloud au niveau sectoriel

Orange Business Services poursuit l'enrichissement de son offre cloud et plus précisément la gamme « Flexible Computing Services » lancé dans le cadre du plan Conquêtes 2015 du groupe. La branche intégration de l'opérateur annonce ainsi **Flexible Computing Premium**, une offre de cloud computing et d'infrastructure « as a service » à la carte en direction des grands comptes en France.

Premium repose ainsi sur **un catalogue de services pré-industrialisés** qui permettra la construction rapide d'une infrastructure IT sur mesure. Laquelle combinera éléments virtualisés et non virtualisés dans la même architecture afin d'accueillir tout types d'applications, que ce soit dans un cloud. L'externalisation de l'infrastructure, en partie ou intégralement, est également proposée, tant pour l'intranet (applications critiques ou des bases de données sur différents serveurs) que l'Internet (serveurs web, site marchand...).

D'autre part, l'offre propose jusqu'à **4 niveaux de gestion de services** permettant à l'entreprise de se délester de cette tâche, partiellement ou intégralement, auprès d'Orange. Le client conserve, néanmoins, un oeil sur son architecture IT depuis un portail web et des rapports détaillés. Le tout dans une **tarification à l'usage**, source d'optimisation des coûts et des ressources informatiques. Le tout s'accompagnant d'une offre d'hébergement et de sauvegarde dans les data centers d'Orange ainsi qu'un plan de reprise d'activité optionnel.

C'est dans ce cadre qu'Orange Business Services annonce **Flexible Computing Santé**, la première offre sectorielle « as a service » du groupe destinée, comme son nom l'indique, aux établissements sanitaire. Elle vise à apporter aux professionnels de la santé une **solution d'hébergement et de gestion dans le « nuage » des données des patients**. Cette offre, à la carte, entend permettre aux établissements de construire leur infrastructure avec la flexibilité qui leur permet d'évoluer en fonction de leurs besoins tout en répondant à la fois aux enjeux économiques et réglementaires du secteur de la santé, mais aussi à la problématique de la dématérialisation des données de santé et à la mise en place des Espaces Numériques Régionaux de Santé (ENRS) selon les exigences induites par la « Loi Kouchner » du 4 mars 2002.

Orange est en effet le **seul opérateur en France à bénéficier de l'agrément du ministère de la Santé** pour héberger des données médicales personnelles des patients (sous la condition que celui-ci en autorise l'archivage). Les centres de données de l'intégrateur sont notamment conformes à la norme SAS 70 (Statement on Auditing Standards n° 70) en plus d'une gestion de la sécurité (certifiée ISO 27000) 24h/24 et 7j/7. Le Groupement de Coopération Sanitaire d'Alsace compte parmi ses premiers clients.